

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 mai 2020

Le CidB⁽¹⁾ lance une enquête nationale sur l'évolution de la perception du bruit liée à la crise sanitaire

Du 17 mars au 11 mai 2020, durant 55 jours, les Français ont découvert un nouvel environnement sonore, parfois surprenant.

En effet, le confinement de notre société imposé par l'épidémie de la Covid-19 a engendré une réduction considérable du bruit créé par les activités humaines. Selon les relevés sonométriques réalisés par différents observatoires du bruit en France (Bruitparif, Acoucity) une baisse de l'énergie sonore de 50 à 80 % le jour et jusqu'à 90 % la nuit a été observée. En l'absence des bruits générés par nos activités à l'arrêt, de nombreuses personnes ont pu tendre l'oreille pour écouter une nouvelle partition sonore !

Certains ont pu ouvrir les fenêtres et découvrir les bruits naturels, profiter simplement du calme, pendant que d'autres au contraire ont eu à subir des bruits de voisinage plus intense qu'auparavant.

Quels ont été les impacts du confinement sur l'environnement sonore de chacun, leur santé (sommeil, gêne, stress) et leurs activités quotidiennes (échanges, concentration...)? Comment cette période a-t-elle été vécue ? Les Français sont-ils devenus plus sensibles au bruit ? Ont-ils profité du confinement pour repenser leur rapport à l'environnement sonore en termes de mobilité, d'habitat, de relations sociales ?

Toutes ces questions sont abordées dans l'enquête que propose le Centre d'Information sur le Bruit afin de mieux comprendre la relation que la population française entretient avec son environnement sonore.

Cette enquête s'adresse exclusivement aux personnes ayant vécu le confinement dans leur résidence principale quel que soit le lieu de vie.

Le questionnaire est disponible dès aujourd'hui sur le site du CidB : www.bruit.fr

(1) Le Centre d'information sur le Bruit (CidB) est un centre de ressources référent pour le grand public et pour l'ensemble des acteurs concernés par la qualité de l'environnement sonore. Association loi 1901 créée en 1978 et reconnue d'utilité publique depuis 2007 ; son périmètre est national.

Le CidB met en œuvre différents types d'actions pour faciliter la prise en compte du bruit et de ses effets sur l'Homme dans son environnement, à son domicile, au travail, à l'école, dans ses loisirs...

Contact presse :

CidB - Sylvie BOUIN

01 47 64 64 62 / 06 42 20 88 94 - bouin@cidb.org